

**Journée d'étude**  
**10 novembre 2017**  
**Lyon, MILC, 35 rue Raulin, 69007 Lyon**  
**IETT et Triangle**  
**Appel à communications**

Après le Brexit: Les élections législatives britanniques de juin 2017

Suite aux résultats du référendum de juin 2016 et à la démission de David Cameron, le parti conservateur et son nouveau leader, Theresa May, peinaient à imposer leur volonté de sortir le Royaume-Uni de l'Union européenne de la manière forte. Le gouvernement s'étant dit prêt à renoncer aux avantages du marché unique européen plutôt que d'accepter la libre circulation des travailleurs européens sur le sol britannique, Theresa May devait au préalable constituer une majorité parlementaire forte pour aborder les négociations de sortie de l'Union européenne devant s'ouvrir le 19 juin. En effet, le parti conservateur ne détenait alors que 330 sièges sur 650. En annonçant la tenue d'un nouveau scrutin le 8 juin 2017, le Premier Ministre britannique a non seulement signalé sa volonté de sortir renforcée par cette élection afin de mener à bien les négociations de sortie de l'UE mais aussi son souhait de rester jusqu'au terme de son mandat. En cas de victoire des Conservateurs, celui-ci se retrouvait repoussé à 2022, soit en plein cœur de la procédure du Brexit. Forte de sa popularité initiale, Theresa May aura ainsi voulu éviter les élections législatives initialement prévues pour 2020, soit au début de la procédure, dans ce qui serait un contexte économique sans doute plus difficile. Une majorité au Parlement britannique lui aurait en outre permis d'affaiblir le gouvernement nationaliste écossais de Nicola Sturgeon dont le projet d'organiser un second référendum sur l'indépendance de l'Ecosse suite au Brexit pourrait ainsi être repoussé à la suite de la procédure de sortie de l'UE.

Mais si les sondages d'opinion annonçaient initialement ce nouveau scrutin comme une formalité pour les Conservateurs, la dynamique s'inversa au cours de la campagne et l'écart entre les deux principaux partis politiques britanniques s'amenuisa de jour en jour. Tandis que Theresa May chutait dans les sondages suite à sa décision impopulaire d'imposer les successions afin de financer la dépendance des personnes âgées, le leader du parti travailliste britannique, Jérémy Corbyn, vit sa cote de popularité grimper au cours d'une campagne menée contre les politiques d'austérité imposées par les Conservateurs depuis 2010 et leurs conséquences délétères sur les services publics, les services de santé et la sécurité. Les attentats de Manchester et de Londres auront du reste mis en cause les compétences de Theresa May en sa qualité de Ministre de l'intérieur de 2010 à 2016 et l'incendie de la tour Grenfell à Londres, quelques jours après le scrutin, aura conforté la nouvelle légitimité du leader travailliste dans sa lutte contre les politiques d'austérité conservatrices.

Les résultats décevants du Parti conservateur et les négociations entamées avec le DUP d'Irlande du Nord afin de former un gouvernement de coalition laissent présager de profondes divisions politiques au Royaume-Uni tant le processus de paix semble fragilisé en Irlande du Nord et la position britannique affaiblie dans ses négociations avec l'Union Européenne. Afin de mieux aborder les enjeux de ces élections, la journée d'études cherchera à mettre en exergue l'impact du Brexit sur la campagne électorale de juin 2017 au Royaume-Uni et pourra s'articuler autour de plusieurs pistes de réflexion. Il s'agira principalement d'analyser les divisions au sein du Royaume-Uni, entre les diverses nations qui le composent, mais aussi au sein des partis politiques eux-mêmes. La journée d'étude permettra d'évaluer l'impact du Brexit pendant la campagne et les enjeux de cette élection anticipée à la lumière de ses résultats.

Les communications pourront porter sur les quatre nations britanniques.

Les propositions d'une vingtaine de lignes, accompagnées d'une courte notice biographique, sont à renvoyer **avant le 15 septembre 2017** à Stéphanie Bory ([stephanie.bory@univ-lyon3.fr](mailto:stephanie.bory@univ-lyon3.fr)) et à Fiona Simpkins ([fiona.simpkins@univ-lyon2.fr](mailto:fiona.simpkins@univ-lyon2.fr)).